



# COMPTE-RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 14 Février 2024 -

République Française

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Mmes** Catherine DUCHEMIN, Céline PRIGENT, Anne-Charlotte OPSTAL, Isabelle FOURNIER, Audrey MOUFLET

**MM.** Laurent MAROT, José THIEBAUT, Bernard HOUYVET, Philippe LANOIS (arrivée à 18h40), Denis DUTRIAUX, Roger GOSSE, Frédéric FLAMAND.

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** Mme Sophie LEROUX ayant donné pouvoir à M. José THIEBAUT, Mme Aurore PELLIEU ayant donné pouvoir à Mme Catherine DUCHEMIN, M. Patrice CUGNIERE ayant donné pouvoir à M. Frédéric FLAMAND.

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE :** Mme Catherine DUCHEMIN et M. José THIEBAUT

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 JANVIER 2024 :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu de la réunion du 17 Janvier 2024.**

## 2. DEMANDES DE SUBVENTIONS REGION HAUTS-DE-FRANCE :

### a) ACTes / Appuis aux Projets Locaux : Sente Chemin du Tour de Ville

**M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région au titre de « ACTes / Appuis aux projets locaux » pour la création de la sente Chemin du Tour de Ville.**

#### Plan de financement proposé :

- Montant des travaux : 218 242,50 €
- Subvention Etat (DETR) : 72 000 € (45%)  
Plafonnée sur une dépense maximale de 160 000 €
- Subvention Conseil Départemental : 82 000 € (31% bonifié 10%)  
Plafonnée sur une dépense maximale de 200 000 €
- Subvention Conseil Régional : 20 000 €  
Subvention maximum possible
- Fonds Propres : 44 242,50 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de laisser M. le Maire déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région au titre de « ACTes / Appuis aux projets locaux » pour la création de la sente Chemin du Tour de Ville selon le plan de financement proposé.**

### b) Fonds de Soutien aux Projets Structurants : Rénovations énergétiques du Groupe Scolaire

**M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région au titre du « Fonds de Soutien aux Projets Structurants » pour les rénovations énergétiques du Groupe Scolaire.**

#### Plan de financement proposé :

- Montant des travaux : 500 980 €
- Subvention Etat (Fonds Vert) : 275 539 € (55%)
- Subvention Conseil Régional : 125 245 € (25%) Subvention maximum possible  
*Sur projet imposé > 200 000 € HT*
- Fonds Propres : 100 196 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de laisser M. le Maire déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région au titre de « Fonds de Soutien aux Projets Structurants » pour les rénovations énergétiques du Groupe Scolaire.**

### **3. ACTUALISATION SUBVENTION DETR PHASE 2 MISACARD :**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Etat a augmenté le plafond de la dépense subventionnable sur certains dossiers de la DETR, passant de 150 000€ à 180 000 €.

Les travaux de réhabilitation de la Misacard sont concernés par cette augmentation. Par conséquent, il est nécessaire d'actualiser le dossier de demande de subvention en sollicitant 81 000 € au lieu de 67 500 € sur ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'actualiser le dossier de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la phase 2 des travaux de réhabilitation de la Misacard selon le nouveau plan de financement proposé.**

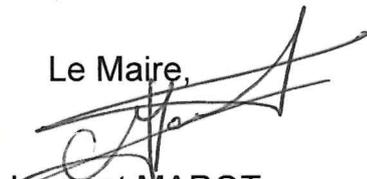
### **4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMPAGNIE D'ARC DE LASSIGNY :**

**Vu la demande de subvention exceptionnelle faite par l'Association « La Compagnie d'Arc » concernant les frais engendrés par la qualification de l'archère, Romane POPPE, aux Championnats de France, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité (1 abstention : Mme Catherine DUCHEMIN) de verser une subvention exceptionnelle à la Compagnie d'Arc de Lassigny d'un montant de 600 € (article 6574 subventions diverses).**

**20 FEV. 2024**



Le Maire,

  
Laurent MAROT